

221C3312
FR0000073272-FS0953

30 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 novembre 2021, la société TCI Fund Management Limited¹ (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société SAFRAN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 712 934 actions SAFRAN représentant 27 425 868 droits de vote, soit 3,21% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Children's Investment Master Fund	13 712 934	3,21	27 425 868	4,97
CIFF Capital UK LP	0	0	0	0
Total TCI Fund Management Limited	13 712 934	3,21	27 425 868	4,97

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

¹ « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn, qui ne détient pas directement ou indirectement d'autres actions SAFRAN que celles faisant l'objet de la présente déclaration. TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et CIFF Capital UK LP et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

² Sur la base d'un capital composé de 427 239 646 actions représentant 552 257 918 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.